



Nouvelles mesures pour assurer le maintien des services essentiels

25 mars 2020 - Devant l'ampleur de la situation reliée à la pandémie de la COVID-19, les villes de Dolbeau-Mistassini, Roberval et Saint-Félicien adoptent leurs plans de continuité des opérations et prennent ainsi les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des employés et respecter les directives du Gouvernement du Québec.

Ainsi, différentes décisions seront effectives dès demain dans les trois municipalités, soit :

- Le maintien au travail du personnel régulier en appliquant une réorganisation du temps de travail pour limiter la présence simultanée des membres du personnel;
- L'autorisation du télétravail pour les emplois ciblés;
- La mise à pied du personnel temporaire, lorsque non requis en vertu des services essentiels.

Ces décisions s'ajoutent aux autres mesures déjà mises en place dans chacune des organisations les derniers jours en regard des accès aux établissements municipaux et de l'amélioration des mesures d'hygiène.

Services essentiels

Ces décisions visent principalement à assurer la pérennité des services essentiels à long terme dans le cadre des plans de continuité des opérations où des postes ont été identifiés comme stratégiques pour l'organisation. Elles permettent aussi d'assurer une offre minimale de services à la population.

Évidemment, la situation est appelée à évoluer et les décisions seront revues ponctuellement.

Citations

« C'est important pour nous d'assurer la santé et la sécurité de nos employés, mais aussi d'être un bon citoyen corporatif et d'éviter de gonfler inutilement les rangs des chômeurs »

- **Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini**

« Les villes offrent beaucoup de services essentiels et nous avons la responsabilité d'être en mesure de fournir ces services pour toute la durée de la crise. Il faut donc agir maintenant en fonction de nos plans de continuité des opérations. »

- **Sabin Côté, maire de Roberval**

« En fonctionnant par alternance et en favorisant le télétravail, nous pouvons maintenir une prestation de service minimale aux citoyens et assurer la sécurité des employés. »

- **Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien**